



NOTES POUR MONSIEUR RÉGIS SOUCY
ADOPTION DU BUDGET 2023
19 DÉCEMBRE 2022

Merci Madame Dauphin,
Mesdames, Messieurs,

La préparation du budget annuel est certainement l'une des plus grandes fonctions de l'exercice du pouvoir municipal. Compte tenu des défis économiques rencontrés dans la dernière année et avec lesquels nous devons continuer de composer, le budget 2023 n'a pas été simple à élaborer. Nous vivons toutes et tous les répercussions de l'inflation et avons fait de notre mieux pour que le bien-être des Prairiquoises et Prairiquois soit préservé, malgré les circonstances. Le budget que je dépose aujourd'hui a donc pour but de maintenir un fardeau fiscal raisonnable en respectant la capacité de payer des contribuables.

Je suis d'abord heureux d'annoncer, pour 2023, une diminution des taux de taxes par rapport à 2022 pour l'ensemble des taxes spéciales et foncières afin d'atténuer l'impact du nouveau rôle triennal d'évaluation.

Le conseil municipal de la Ville a réussi, malgré la période inflationniste actuelle, à limiter son augmentation des dépenses compressibles à 4,7%. Tel que mentionné plus tôt, il s'agit d'une augmentation qui se trouve sous l'indice des prix à la consommation, qui atteignait presque 7 % en octobre dernier, ce qui a des effets considérables.

En 2023, les dépenses de fonctionnement sont de l'ordre de 16 862 400 \$ en incluant l'amortissement des immobilisations. Elles se répartissent comme suit:

Administration générale	2 359 700 \$
Sécurité publique	2 197 000 \$
Transport	3 797 400 \$
Hygiène du milieu	3 205 900 \$
Santé et bien-être	20 400 \$
Aménagement, urbanisme et développement	575 400 \$
Loisirs et culture	3 862 600 \$
Frais de financement	844 000 \$
TOTAL	16 862 400 \$

Il faut noter qu'un grand pourcentage de l'augmentation des dépenses totales touche celles qui nous sont imposées et qui sont incompressibles. Nous subissons tous et toutes l'inflation qui peut avoir de lourdes conséquences pour plusieurs. Comme le soulignait Mme Dauphin, nous faisons face aux mêmes défis que toutes les municipalités du Québec et sommes confrontés à des hausses de coûts importantes qui ajoutent un fardeau considérable sur la Ville.

Voici maintenant les différents taux de taxation pour l'année 2023:

Taxes foncières générales

Diminution du taux pour la catégorie de 1 à 5 logements	0,538 \$
Diminution du taux pour la catégorie 6 logements et plus	0,612 \$
Diminution du taux pour immeubles non résidentiels (commercial et industriel)	1,372 \$

Les taux de taxes pour l'administration des réseaux d'aqueduc et d'égout sont aussi diminués:

Aqueduc et égout	0,050 \$
Aqueduc seulement	0,040 \$

Les taxes spéciales pour le maintien des infrastructures municipales sont ajustées à la baisse à:

Catégorie de 1 à 5 logements	0,050 \$
Catégorie 6 logements et plus	0,057 \$
Immeubles non résidentiels et industriels	0,128 \$

Les compensations reliées aux services d'eau potable et d'égout ont été ajustées en fonction des augmentations des coûts pour 2023:

Aqueduc résidentiel	150,00 \$
Égout:	
▪ Résidentiel	120,00 \$
▪ Commercial et industriel	235,00 \$

La compensation reliée à la gestion des matières résiduelles est augmentée à :

Résidentiel 1 à 5 logements	145,00 \$
Commercial et industriel	145,00 \$
6 logements et plus	145,00 \$
Habitations multifamiliales de 20 logements et plus	80,00 \$
Chalets	125,00 \$

Concrètement, la majorité des contribuables pourront observer une hausse limitée à un maximum de 16 \$ par mois. Certaines propriétés pourraient même voir leur compte de taxes diminuer ou demeurer stable, les variations étant en fonction de l'augmentation de l'évaluation qui est différente d'une propriété à l'autre. Notons que le taux de taxes de 2023, sera le plus bas des 10 dernières années.

Par ailleurs, nous poursuivons notre engagement à l'égard des familles en reconduisant tous les programmes de subventions déjà établis. Que ce soit pour l'utilisation des couches lavables, le remplacement ou le retrait des appareils de chauffage au bois, l'acquisition de récupérateurs d'eau de pluie ou le remplacement des toilettes standards par des toilettes à faible débit, les familles Prairiquoises pourront encore se prévaloir des sommes allouées. Il s'agit de mesures environnementales qui rencontrent beaucoup de succès depuis leur implantation.

Je vous rappelle aussi que le conseil municipal maintient toujours le prélèvement des taxes municipales en quatre (4) versements. Notons que cette procédure a été instaurée en 2007 et qu'elle vise à favoriser l'équilibre budgétaire des familles en répartissant les paiements sur plusieurs mois.

En terminant, je tiens à remercier toutes les personnes qui ont participé à la préparation du budget 2023. Le travail de concertation, la rigueur et la vision dans la démarche budgétaire nous ont encore une fois permis de réaliser avec succès ce processus budgétaire.

Je vous souhaite à toutes et à tous mes meilleurs vœux de bonheur et de santé pour la prochaine année.

Régis Soucy

Conseiller responsable de la Commission des finances

Notre-Dame-des-Prairies, 19 décembre 2022